Image not found or type unknown

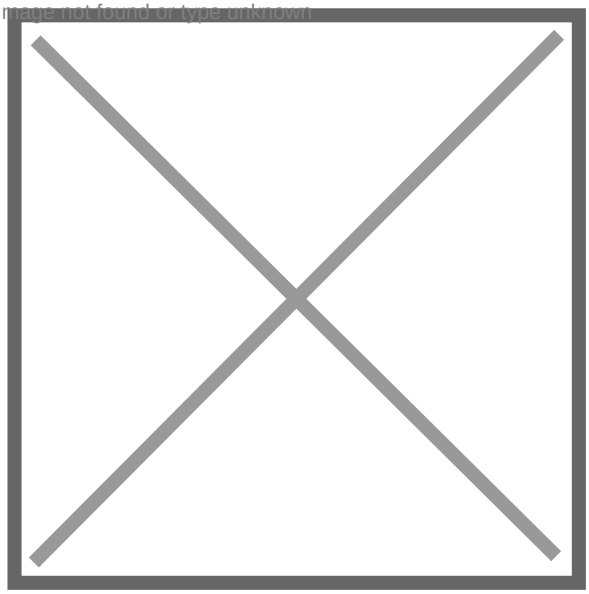

# trop perçu assedics demande le remboursement

Par **sylvie52**, le **06/07/2011** à **15:40**

Bonjour,suite a une inscription au assedics apres un licenciement on me reclame un trop perçu qui date de 2004 d une somme de 11000E a ce jour je n ais eu aucun courrier de leur part c est seulement maintenant que l on me reclame .cette somme de meme l assedics ne veux pas me verser mes allocations alors que j ai travailler pendant deux ans a temps plein a cause de la sommes que je dois mais je n ai pas refuser de rendre tant par mois a une condition c est de savoir d ou viens l erreur et on t il le droit de me faire cela ...on t il le droit de laisser un chomeur sans revenu et on t il le droit de remonter jusqu en 2004 .monsieur l avocat ,pouvez vous me conseiller et repondre a mon probleme que faire et quoi leur dire merci de me contacter assez rapidement par mail .
j ai demenage plusieurs fois il me dise que j ai declare avoir non travailler en 2004 alors que j ai toucher des assedics .en 2004 je n ai pas travailler impossible de savoir de qui proviens l erreur j ai egalement demander une remise de dette qui m a etait refuser mais je ne sais pas pourquoi?
j attend votre reponse a mon probleme et savoir comment faire car moi je suis d accord a rembourser par mois un peu si cela est de ma faute.....tout en aillant droit aux allocations .
cordialement

Par **pat76**, le **08/07/2011** à **17:51**

Bonjour

D'après le réglement général du 19 février 2009 article 26, il y a prescrition au bout de 3 ans.

Renseignez vous auprès de l'inspection du travail.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés